

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Drummond, unités de refroidissement	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21301-146028/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 21301-14-6028	Date 2014-04-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-480-12668	
File No. - N° de dossier MTC-3-36432 (480)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-05-06	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Belisle, France	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc480
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3881 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

21301-146028/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21301-14-6028

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

MTC-3-36432

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc480

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Modification 2:

Le présent appel d'offres est modifié comme suit:

Ci-joints, les addendas suivants font partie intégrante de l'appel d'offres et répondent aux questions soulevées.

Addenda ME-1

Addenda ME-2

Addenda S-01

Addenda A-001

Ajouter:

Ci-joint, formulaire d'attestation d'assurances.

Tous les autres termes, clauses et conditions demeurent inchangées.



Date : 22 avril 2014

Projet : Établissement Drummondville - Remplacement des refroidisseurs

N/Réf. : 131-24374-00

Mécanique **Électricité**

ADDENDA N° ME-1

Tous les soumissionnaires en mécanique-électricité doivent prendre connaissance des précisions, additions ou modifications suivantes indiquées dans le présent addenda, lequel fait partie intégrante des plans et devis. Cet addenda comprend 1 page de texte et 1 page d'extrait de plan.

MÉCANIQUE – RÉGULATION

1. AJOUT D'UN EXTRAIT DE PLAN

- a) L'extrait de plan ci-joint est ajouté au projet et est simplement un fond de plan sur une zone plus élargie que la zone de travaux principale afin de permettre de quantifier la distance entre la zone des travaux et un panneau de contrôle existant.



2014-04-22

Jérôme Thibault, ing.

Date : 29 avril 2014

Projet : Établissement Drummondville - Remplacement des refroidisseurs

N/Réf. : 131-24374-00

Mécanique **Électricité**

ADDENDA N° ME-02

Tous les soumissionnaires en mécanique-électricité doivent prendre connaissance des précisions, additions ou modifications suivantes indiquées dans le présent addenda, lequel fait partie intégrante des plans et devis. Cet addenda comprend 2 pages de texte.

Tous les soumissionnaires sont assujettis aux différentes exigences et directives mentionnées aux devis de l'architecte et de structure.

L'entrepreneur soumissionnaire est pleinement responsable de vérifier les données fournies sur tous les documents.

MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ

1. Réf. : Contrôle : plan V1/1, C2/2 et devis

- a) Un contrôleur de marque VCI-Dimax est ajouté au projet. Ce contrôleur sera raccordé au point de contrôle nommé <Raccordement futur> sur le plan C2/2 ainsi que les points reliés au refroidisseur soit l'arrêt/départ, l'alarme et les 2 entrées analogiques.
- b) L'arrêt/départ des pompes sera fait par le contrôleur du point A. Il devra y avoir un délai suffisant avant de démarrer la pompe pour laisser le temps à la soupape solénoïde d'ouvrir. Une protection devra être implantée si l'ampérage de la pompe est trop élevé dans le cas où la soupape solénoïde demeure fermée.
- c) La cloche d'alarme devra être raccordée au contrôleur spécifié au point A.
- d) Le contrôleur analogique contrôlant la pression sera remplacé par un transducteur/transmetteur de pression différentielle qui sera relié au contrôleur spécifié au point A.
- e) Le signal de sortie des démarreurs sera analogique.
- f) La communication réseau Bacnet devra être établie entre le contrôleur du point A et le refroidisseur. Prévoir l'intégration de 15 points de contrôle qui seront à coordonner avec le propriétaire.

- g) Il y a une pompe en alternance pour chaque groupe. L'entrepreneur en régulation devra prévoir l'égalisation de l'usure. Pour VP1-VP2-VP3, deux pompes sont en marche en même temps.
- h) Le contrôle A9A-A9R demeure relié à un Honeywell T775.

2. Réf. : plan V1/1

- a) L'entrepreneur responsable de l'achat du refroidisseur devra fournir une carte d'expansion réseau Bacnet certifié BTL si elle est nécessaire pour établir la communication réseau Bacnet.

3. Réf. : Électricité plan E1/1

- a) Les nouveaux disjoncteurs devront inclure les beignes de courant et la filerie de contrôle pour répondre au besoin de l'entrepreneur en régulation. L'installation devra être faite proprement.



2014-04-29

Jérôme Thibault, ing.



Projet : Nouveau refroidisseur au toit
Service correctionnel Canada, SCC Drummondville

N/dossier TPSGC : 131-24374

Nombre de page(s) total: 1

Le 25 avril 2014

Addenda A-001

Cet addenda consiste en :

- 1 page (architecture)

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cet addenda fera partie des documents du contrat.

Le présent addenda s'incorpore aux documents contractuels, en fonction desquels il doit être interprété et avec lesquels il doit être coordonné. Le coût de tout ce qui y est mentionné s'ajoute au prix du contrat. Les révisions qui suivent remplacent l'information contenue dans les dessins et le devis, dans la mesure indiquée, et s'y incorporent.

ARCHITECTURE

1. Niveau du dessus de la plateforme d'acier: $\pm 99\,300$ mm, à coordonner au chantier avec l'architecte.

Marc-André Maillé, architecte



Date : Le 28 avril 2014

Projet : Nouveau refroidisseur au toit
Service correctionnel Canada, SCC Drummondville

N/Réf. : 131-24374-00

Structure

ADDENDA S-01

Tous les soumissionnaires en mécanique-électricité doivent prendre connaissance des précisions, additions ou modifications suivantes indiquées dans le présent addenda, lequel fait partie intégrante des plans et devis. Cet addenda comprend 1 page de texte.

Tous les soumissionnaires sont assujettis aux différentes exigences et directives mentionnées au devis de l'architecte.

STRUCTURE

1. Réf. : feuille de plan S102, coupe type 5/S102
 - a) Souder le nouveau L76X76X4.8 à l'aile supérieure de la poutrelle existante la plus proche. Entailler et souder le fer angle de la même manière sur l'aile inférieure de la poutrelle sur la largeur requise pour l'installation.
 - b) Le niveau de la dalle sur sol existante au rez-de-chaussée est de 95 000 mm. Le niveau du dessus de la toiture existante est de $\pm 100\,900$ mm.
 - c) La hauteur des poutrelles existantes est de ± 460 mm.



Marie-Eve Hinse Ouellet

2014-04-28
Marie-Ève Hinse Ouellet, ingénieure
OIQ n° 5007553

ATTESTATION D'ASSURANCE

Description et emplacement des travaux Drummond Unité de refroidissement	N° de contrat. 21301-146028
	N° de projet 345-3303

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent Code postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province
---	-------------------	-------	----------

Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
--------------------------------	-------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile des entreprises</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Dynamitage. b) Battage de pieux et travaux de caisson. c) Reprise en sous-cœuvre. d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré. <p>La police doit comporter:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite. c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. <p>Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers / Risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).</p>
---	--	---